VIEUX SOUVENIRS.

Suite.

Gand—La Maison de Force—L'organisation pénitentiaire de la ville de Gand était déjà célèbre au XVIIIe siècle. Sa maison de force commencée en 1772, sous Marie Thérèze, et qui, terminée en 1825, a été jusqu'à nos jours, l'objet d'améliorations successives et importantes, à pris rang parmi les premières de l'Europe. La visite m'en a été recommandée.

Il faut, pour y pénétrer, une autorisation du gouvernement de la province. Je me rends au palais du Gouvernement. Peine perdue: le gouverneur voyage. Au moins doit-on le remplacer dans les bureaux qu'il dirige. Je frappe au hasard à l'une des premières portes que je rencontre. Trois employés sont là, leur besogne terminée, prêts à partir. Ils me renvoient au bureau voisin où, disent-ils, le chef de service compétent doit se trouver encore. Même l'un d'eux—ce bureaucrate s'est acquis mon éternelle gratitude,—pousse la complaisance jusqu'à m'accompagner. Nous entrons: personne. Le chef de service a déjà quitté son poste, et pourtant je crois que ce n'était pas tout-à-fait l'heure. Je maudis, comme vous pouvez croire cette bureaucratie, que l'Europe nous envie; et que la Belgique nous a prise.

Que faire? Je me rends directement à la Maison de Force. Deux lourdes portes massives s'ouvrent devant moi. Je demande à parler au directeur. Il est absent. Décidément, c'est un mauvais jour: le gouverneur voyage, le directeur se promène! Je ne céderai pas pourtant. Ce gardien, avec lequel je parlemente, paraît être un excellent homme. Il me prend l'idée de le corrompre.... honnêtement, d'ailleurs, avec des phrases persuasives, et si respectueuses de sa haute puissance! où je lui dis mon désir et ma grande résolution de voir. Ça va y être. On joue du téléphone. Ma carte passe de mains en mains. Un jeune employé du bureau directorial, très prévenant et très aimable, vient s'entretenir avec moi et me donne espoir. Enfin, le gardien que j'ai corrompu honnêtement revient, accompagné d'un autre, fortement galonné, à la figure intelligente et vive, qui va me servir de guide.

—

La visite, aussitôt commence. Nous traversons deux cours spacieuse. Voici un grand couloir. En grosses lettres, sur le mur, se détache répétée, de loin en loin, l'inscription suivante, dont le sens, à défaut de termes textuels me revient en mémoire. "Il est expressément recommandé aux visiteurs de ne pas regarder dans l'intérieur des cellules, et de ne pas adresser la parolé aux détenus." Je suis dans le quartier cellulaire. Sur le long corridor que je traverse, s'ouvrent de nombreuses portes, à la lourde et forte serrure, munies d'un guichet grillé. Cette disposition me rappelle Mazas. Une cellule en ce moment inoccupée, est ouverte. J'y pénètre. Elle est assez grande, bien aérée, très claire. Dans un coin, un lit qui se replie sur lui-même. Ailleurs, une machine à coudre. Le détenu qui est renfermé ici est un ouvrier tailleur. Au dessus d'un baquet, proprement recouvert, un robinet donnant une eau qui conle dans le baquet, pour le nettoyer, pousser les ordures, chasser les odeurs. A côté, un second robinet, donnant, celui-ci de l'eau potable. Une bouche à feu chauffe la cellule pendant l'hiver. Je remarque encore une petite table, une étagère, et c'est tout l'ameublement de cette demeure humaine.

Le détenu, durant des années, vit seul dans cette cellule, condamné au silence, ne communiquant avec personne, n'adressant la parole aux gardiens que pour les besoins du service, et du travail auquel il s'adonne. Car la nourriture est passée à travers le guichet. Hors de la cellule, dans les rares occasions, où il peut en dehors de la récréation réglementaire, en sortir, soit pour aider à un travail, soit pour les nécessités de la profession qu'il exerce, il passe, la figure, reconverte d'un capuchon blanc, de telle sorte que ni les visiteurs ni surtout les autres détenus ne peuvent distinguer ses traits et les reconnaitre.

La récréation dure une heure chaque jour. Elle consiste en une promenade à pas pressés dans une cour que je visite. Imaginez un vaste préau, en forme de cercle, ayant à son centre un petit pavillon, auquel aboutissent, se rétrécissant, à mesure qu'elles en approchent, vingt allées de largeur égale, représentant assez exactement les branches d'un éventail. Chaque allée, entourée de murs élevés, renferme un petit parterre de fleurs. C'est là que, durant une heure, le détenu se promène.

Il ne peut ni s'arrêter ni trop ralentir sa marche, car l'arrêt ou la lenteur trop grande permettraient la communication avec les détenus qui circulent dans les allées voisines. Le gardien, placé dans le pavillon central, peut, sans être vu, surveiller au moyen de petites ouvertures finement grillées et placées en face de chaque avenue, les vingt détenus qui s'y promènent.

De la cour, je passe à l'église ou à l'école. C'est tout un, la même salle servant aux mêmes exercises. Une grande salle, dans laquelle sont disposés, s'étageant, en forme de gradins, cent cinquante cellules entre lesquelles toute communications est impossible. Les détenus, ici même, ne peuvent se voir ni être vus, car leur figure est recouverte du capuchon blanc, obligatoire hors de la cellule. L'enseignement se donne au moyen de tableaux noirs; même avec l'instituteur, les communications orales sont interdites. Ceux qui peuvent, lui transmettent sur une ardoise, leurs demandes ou leurs observations. N'est-ce pas intolérable? Le gardien qui m'accompagne m'affirme que dans sa longue carrière de vingt-cinq ans, il n'a constaté que deux suicides. Je ne puis le contredire, mais je sais que la folie est plus fréquente que sur mes questions, il ne veut me le laisser supposer.

Cette maison centrale est presque une ville. Il n'y a pas moins, dans l'ensemble, de deux mille détenus. Du quartier cellulaire nous passons à travers de longs corridors très claires et des cours très spacieuses, dans la maison de correction. Je visite cinq ou six ateliers, tailleurs, zingueurs, forgerons, cordonniers. Les jeunes enfants y font leurs éducation professionelle. Ils sortent de là, amendés le plus souvent, et toujours en état de gagner leur vie. Les ateliers, l'infirmerie, le réfectoire, tout est tenu admirablement. Je goûte, en passant, à la cuisine que l'on prépare pour le repas du jour: du riz hop salé, des pommes de terre excellentes.

Autre quartier. Ici sont réunis les condamnés aux travaux forcés et à la peine de mort, car on n'exécute plus en Belgique. Mon guide me montre deux ou treis assassins. Je remarque, très nombreuses, des figures hébétées, des idiotes précoces. Ici, loi du silence, mais travail en commun. Et toujours des longs corridors et des cours spacieuses. Je suis, de plus en plus, à mesure que je le parcours, frappé des proportions grandioses de cet établissement pénitentiaire et de son aménagement si remarquable. Il ne m'a pas fallu pour le visiter, moins d'une grande heure. J'ai dit que c'est presque une ville. Au hasard de mes souvenirs, j'ai noté sans prétendre à une exactitude technique impeccable, mes impressions les plus vives. Je n'ai pu dépeindre tout ce que j'ai vu. Il y faudrait des détails minutieux, qui manqueraient d'intérêt peut-être.

Mon gardien très obligeant me fait terminer ma visite par une pièce curieuse où sont réunis les vieux instruments de torture du moyen-âge et même d'une époque plus voisine. C'est un spectacle douloureusement répugnant. Est-il possible, que l'imagination humaine ait conçu ces inventions cruelles et horribles!.... Deux couperets de guillotine, proprement entretenus, frappent mes regards.. Ils ont souvent servi aux exécutions capitales. Aujourd'hui ce sont des curiosités historiques, car, je le répète, on n'exécute plus en Belgique. Je les compare aux instruments des précédents époques. C'est un progrès dans l'art de tuer..... Mais surtout je rapproche ces odieuses reliques de l'immense maison pénitentiaire que j'ai visitée et j'en ressens une impression de satisfaction qu'il y aurait injustice à ne pas traduire, car cet établissement de Gand fait, à un haut degré, honneur à la Belgique, pour la préoccupation qu'il révèle de concilier avec les rigueurs nécessaires de la justice sociale, les progrès d'une civilisation plus éclairée, plus humaine!

YAN DE LESCA.

A suivre.

MAX NORDAU.

Nos lecteurs savent qu'il se publie à Jérusalem un petit journal bi-hebdomadaire, imprimé en langue hébraïque, qui porte le titre de «Hazevi», l'un des noms de la Palestine dans la Bible. Ce journal vient d'acquérir la précieuse collaboration du docteur Max Nordau, qui fut, on s'en souvient, l'un des promoteurs du récent Congrès sioniste. Son premier article contient quelques renseignements curieux sur son enfance et sur son état d'âme présent. Il parait que son père était un poète de premier ordre. Outre de nombreuses poésies publiées dans divers recueils en langue hébraïque, Nordau se rappelle avoir lu, à l'âge de dix ans, un manuscrit, resté jusqu'ici inédit, avec un traduction des œuvres de Schiller due à la plume de son père. Dès son jeune âge, Nordau abandonna pourtant les études hébraïques pour d'autres études, sans doute plus lucratives. Le regrette-t-il? Nous ne saurions le dire positivement. Toujours est-il qu'il exprime aujourd'hui son mécontentement d'avoir besoin d'un traducteur pour ses articles destinés à une publication hébraïque. Il admire, dit-il, et envie les jeunes docteurs en philosophie juifs de l'Allemagne et de l'Autriche qui, très versés dans les sciences modernes, n'en cultivent pas moins avec une ardeur sans pareille les lettres hébraïques.

Quant au fond de l'article en question, il porte sur la necessité pour le peuple juif de conserver son idéal national: le messianisme. Sans idéal, aucun peuple ne peut exister. Pour que cet idéal puisse exercer une influence durable sur lexistence d'une nation, il faut justement qu'il ne soit pas facile de l'atteindre. C'est un idéal de ce genre que les Prophètes léguèrent à la nation juive. Le messianisme des Prophètes n'est susceptible d'aucun changement. Il est indestructible puis qu'il n'est pas réalisable par une voie naturelle.

Au croyant, il est l'espérance vivante: au non-croyant, il sera toujours le grand symbole dont la force est justement en ce que sa réalisation est au-dessus des forces humaines. C'est là, conclut Max Nordau, qu'est le secret de la vitalité du peuple juif

Le Sultan et nos Missionnaires.

La Porte a demandé le rapel de deux missionaires américains de la province d'Alep, sous le prétexte que leur mission de distribuer des secours est sujette à amener des troubles. "L'homme malade de l'Europe" comme il est appelé par dérision, est aussi peu raisonnable que sa santé politique est faible. En contraste frappant de sa stupidité et de son obstination, se trouve le peuple américain qui atteste hautement les bienfaits de la mission du Hostetter Stomach Bitter, spécialement pour le soulagement et la prévention de la malaria, des rhumatismes, des troubles des reins, de la dyspepsie chronique, de la constipation et de la maladie de foie. Les nerveux, les faibles et les infirmes éprouvent un bienfait incroyable de son usage, et il modère les infirmités inhérentes à la vieillesse. Le sommeil, l'appétit et une sensation de bien-être dans tout le système, suivent son emploi qui doit être régulier et persistant. Un prompt usage de ce merveilleux préventif est logiquement suggéré à ceux qui réclament son aide.

Livres distribués gratuitement aux hommes faibles.

"**Trois classes d'hommes,**" tel est le titre d'un petit livre de poche que je viens de publier traitant des effets des abus de jeunesse ou d'excès plus tard. Tout homme faible marié ou non, jeune ou vieux, devrait le lire et profiter de mon expérience de trente ans comme spécialiste pour le traitement scientifique de l'**Epuisement, des pertes de forces, de l'estropiement du dos, de la varicocele** et du manque de **developpement du corps**

Les médicaments ne guériront pas.

Je connais l'effet de toutes les drogues qui ont été prescrites; mais permettez-moi de dire aux malades, comme médecin, d'homme à homme, les médicaments ne peuvent mieux que stimuler. Ils ne tonifient pas. Ce qu'il nous faut employer, c'est le don même de la nature. Nous n'avons besoin de rien autre. Pourquoi ne pas faire usage de cette puissante force qu'elle nous prodigue si abondamment. L'élément le plus important de la vie chez l'homme et chez la bête: —l'**Electricité**—avec ma dernière batterie galvanique et suspensoir, Galvanic Body Battery and Supporting Suspensory", je combine un traitement qui s'opère de lui-même et qui est positif et durable.

Sur ma parole professionnelle, je fais **cette déclaration:** Aux hommes faibles, jeunes, d'un âge moyen ou vieux qui peuvent avoir le moindre reste de santé, je promets une cure positive et permanente par l'usage judicieux de ma **ceinture électrique.** Plus de 5,000 personnes ont attesté le fait cette année.

ELLE ARRETE L'EPUISEMENT DANS TRENTE JOURS,

Et causant une circulation libre du sang, à travers toutes les parties du corps développe celles-ci et guérit la

VARICOCELE.

Je possède dans mon "Health World" (envoyé gratuitement, cacheté avec le livre) plus de quatre cents témoignages nouveaux tous les mois qui me sont donnés volontairement.

Je donnerai $5000 si les courants de ma ceinture ne se font pas sentir immédiatement en la posant sur le corps. Il faut s'en servir la nuit.

ELLE VOUS GUERIT QUAND VOUS DORMEZ.

Si c'est possible, venez me consulter sans frais, ou peut-être auriez-vous un ami non loin de moi qui consentirait à examiner la ceinture pour vous.

Ecrivez aujourd'hui me demandant un de mes pamphlets ou des renseignements.

DR. THEO. SANDEN,

826 BROADWAY. New York City.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer "New Orleans et Carrollton", Nouvelle-Orléans, Lne, 26 décembre 1897,—L'élection annuelle de neuf directeurs de cette compagnie, pour servir durant l'année prochaine, sera tenue le LUNDI 10 JANVIER 1898, entre les heures de 10 A. M. à 2 heures. P. M.

WALTER V. CROUCH,
29 déc—à date Secrétaire.

Banque des Citoyens de la Louisiane—Département de Banque, Nlle-Orléans, 1er janv 1898—L'élection annuelle de sept directeurs de cette banque, aura lieu pour l'année suivante le LUNDI, 7 Février 1898, de midi à 2 heures P. M. à la maison de banque

A. A. LELONG,
1er janv au 7 fév Caissier.

Mandeville et Madisonville,

STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 1er décembre 1897.

Partira de MILNEBURG à l'arrivée de traine du Dépôt Pontchartrain, à la tête de la rue Champs-Elysées:

Tous les jours (excepté les dimanches) l'arrivée du train de 3 heures P. M.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5:45 heures A. M.

L'eau et le temps le permettant.

EXCURSIONS:

Mandeville, Lewisburg, Madisonville, et Old Landing les dimanches par le train de 8 h. A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de rue Girod

W. G. COYLE & CIE, Agents.
No 322 rue Carondelet, coin Union.
28 mars—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Mary E. Bell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,678—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Sefton et Andrew A. Wood, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
5 janv—5 9 14 Greffier.

Succession de Michel Sissung.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 55,222—Division A. Attendu que Jacob Sissung a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michel Sissung, décédé intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
Greffier
Frank Zengel, Avocat.
3 déc—31—jan 4 9

Succession de John J. McGinnis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 54,378—Division E—Attendu que Pauline McGinnis, veuve de Jno J. McGinnis, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John J. McGinnis, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Ernest Lee Sansum, notaire.
5 janv—5 9 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR SIMMONS & COHN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DU SYNDIC.

Le Contenu Entier des Magasins et Entrepôts, Consistant en Ustensiles pour **Moulins, Ustensiles pour Sucreries Fer en Barre, etc**

M. Schwartz et Cie vs leurs Créanciers

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.—No 50,562.

PAR SIMMONS & COHN, ENCANTEURS—le JEUDI 13 janvier 1898 à 11 heures A. M., et continuant jusqu'à ce que le stock entier soit vendu.

EN VERTU et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, et adressé aux syndics soussignés, il sera vendu aux enchères publiques, aux dates ci-dessus mentionnées, le contenu entier du magasin connu comme le No 315 rue Magazine, consistant en ustensiles pour moulin, fer en barres, ustensiles pour sucrerie et d'autres marchandises ayant rapport à cette ligne.

Aussi le contenu de l'entrepôt connu par le No 1110 à 1120 rue Magazine, consistant en un lot de Machines de seconde main, Poulies, Tuyaux, Pompes, etc

Aussi, le contenu du lot à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Amelia (en face des Docks Stuyvesant) consistant en Bouilloires, Réservoirs, etc., de seconde main.

Aussi, le contenu du lot à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Adèle, consistant en Bouilloires, etc., de seconde main.

Les marchandises ci-dessus seront adjugées au plus fort enchérisseur en lots d'après les catalogues que l'on peut voir en s'adressant dix jours avant la vente aux bureaux des Syndics No 315 rue des Magasins.

Conditions de la vente—Un quart comptant, la balance garantie par des billets payables en douze mois, avec l'intérêt légal usuel et endossés à la satisfaction des Syndics.

EDWARD WEIL,
SUMPTER TURNER } Syndics.
SIMMONS & COHN,
Encanteurs.

19 déc—19 26—jan 2 9 16

PAR W. H. FITZPATRICK.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une magnifique paire de boucles d'oreilles en diamant

Succession de Kate Lewis.

No 54,261 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau No 336 rue Carondelet, le MARDI 18 janvier 1898 à midi, à la Bourse des Encanteurs No 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 6 janvier 1898, il sera vendu aux enchères publiques:

1 paire de Boucles d'oreilles en diamant de beaucoup de valeur.

Conditions—Comptant sur les lieux.
7 jan—7 8 9 16 17 18

PAR STROUDBACK & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles tous neufs, Manteaux de cheminée, Papiers peints, etc,

Lundi le 10 janvier 1898,

à 11 heures A. M.

546 rue Camp, encoignure Lafayette

No 55,087—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

Ogg-Hiller Co., Ltd., vs The Art Furniture and Decorating Co., Ltd.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, bureau No 821 rue Gravier, le LUNDI 10 janvier 1898, à 11 heures A. M, sur les lieux, à l'encoignure des rues Camp et Lafayette, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 27 décembre 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu aux enchères publiques—

Un bel ameublement en bouleau tressé, avec miroirs, un "bird's eye dresser", deux lits blancs émaillés avec montures en cuivre, chaises en cuir, divans en paille, tables et bureaux en chêne, manteaux de cheminée en acajou, étable, chêne, manteaux de cheminée en bois blanc émaillé, trois foyers aldine complets, un lot de belles tuiles assorties et de tapisseries à relief.

Conditions—Comptant.
30 dec—30 jan—2 9 10

Bureaux de la New Orleans Butchers' Hide and Tallow Co. LTD., 635 rue S. Peters.—Nouvelle Orléans, 3 janvier 1898.—Conformément à l'article IV de la Charte, avis est par le présent donné que la réunion annuelle des actionnaires de cette compagnie pour l'élection annuelle de 12 directeurs devant servir durant l'année prochaine, sera tenue au bureau de la compagnie, le jeudi, 13 janvier 1898, entre 1 et 3 heures P. M.

A. B. LACOSTE, secrétaire.
4 janv- 4 au 13 inc

Exposition de 1900.

Si vous voulez économiser et vous assurer le voyage, les frais d'hôtel et d'entrée à l'Exposition universelle de Paris, en 1900, adressez-vous à

The Franco-American Tourist Co
126 W. 25th St, New-York. Versements mensuels ou hebdomadaires.
5 mars—

AFFECTIONS D'ESTOMAC, SANG PAUVRE
ANÉMIE, MANQUE DE FORCES
FIÈVRES ET SUITES DE FIÈVRES

QUINA-LAROCHE

PARIS 22, rue Drouot. SIX MEDAILLES D'OR RÉCOMPENSE DE 16.600 Fr. NEW-YORK Fougera & Co.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HECKER & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DU SYNDIC.

CONSISTANT EN

Tapis, Nattes, Rideaux en dentelle, Shades, Tapis, Bureaux,

Beaucoup d'autres Articles,

A L'ENCAN,

MARDI, 18 JAN. 1898 à 11 A. M

IN RE E. C. BOSSE vs SES CREANCIERS

No 54,805—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR HECKER & SMITH—J. Paul Hecker Encanteur—Bureau, 334 rue Carondelet. Le MARDI 18 janvier 1898, à 11 heures A. M., sur les lieux Nos 239 rue Bourbon, près de la rue Bienville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon Fred. D. Ding juge de la susdite Cour Division "B" rendu et signé le 4 janvier 1898 dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu aux enchères publiques, au dernier et plus haut enchérisseur—

Le mobilier entier du magasin No 239 rue Bourbon, inventorié dans l'affaire ci-dessus, consistant en un splendide assortiment de tapis, descentes de lit, nattes, rideaux de dentelles, shades, rouleaux, garnitures, etc, et beaucoup d'autres articles tenus ordinairement dans un magasin de ce genre.

Conditions—Comptant sur les lieux.
7 janv—7 8 9 16 17 18

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE TRES JOLI —ET— PRESQUE NEUF

SUR LE PITTORESQUE BAYOU ST-JEAN.

DANS LA PARTIE LA PLUS SALUBRE ET LA PLUS ÉLEVÉE DE LA VILLE.

EN FACE DU SOUTHERN PARK, PRÈS DU PARC DE VILLE ET DU JOCKY CLUB, A PROXIMITÉ DES BELLES PROPRIÉTÉS DE NOS CITOYENS ESTIMÉS LOUIS CUCULLU VEUVE A. L. DESOT, B. CABIRAC D. CEFALU, A. ROUX, E. BLANC ET AUTRES.

Lots vacants joignant les susdites propriétés.

Succession de Ernest Morel.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 54,279.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux No 813 rue Commune MERCREDI, 12 janvier 1898, à midi il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, entre St. Charles et Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 décembre 1897 pour le compte de la dite succession, les propriétés de val ur suivantes à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le second district de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par le **Bayou St-Jean** ou la rue **Moss** et l'avenue **Esplanade** et la **Grande Route St Jean** désigné par la lettre B sur un plan de D. E. Seghers, architecte en date du 30 novembre 1897, mesurant 36 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue **Moss** ou Bayou St Jean, 277 pieds 4 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté touchant à la propriété de **Louis C cullu**, Esq., 35 pieds de largeur sur la ligne du fond et 266 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne du côté du lot A.

Les améliorations consistent en un joli cottage, presque neuf, double, relevé de la rue et ayant galerie devant, salon, salle à manger, deux chambres à coucher, office, cuisine de chaque côté, citerne, lieux d'aisance, etc., de chaque côté.

2° Un certain lot de terre, avec les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et ilet que le lot B ci-dessus décrit et le touchant et désigné par la lettre A, mesurant, d'après le plan de Seghers, ci-dessus mentionné, 28 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue **Moss** ou **Bayou St-Jean**, sur une profondeur de 265 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté du lot B, 27 pieds 6 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond et 258 pieds sur la ligne de côté de la propriété de B. Cabirac Esq.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un crédit de un et deux ans pour des billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, privilège et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumant toutes les taxes de 1897. Un dépôt de dix pour cent comptant devant être payé au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant M. C. Soniat, notaire aux frais de l'acquéreur.
8 déc—8 9 15 22 29—5 12 janvier

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 55,080—Div. C.

Succession de Frederick Seim.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau, 629 rue Commune Il sera vendu aux enchères publiques conformément à un ordre rendu par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la succession ci-dessus en date du 22 décembre 1897, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en cette ville, le MARDI, 25 janvier 1898, à midi—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Treizième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Louisa, Piété, Claude et Marais, mesurant 41 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Louisa sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et étant à une distance de 27 pieds 5 pouces 4 lignes de la rue Marais.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1898. Actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant A. J. Villeré, notaire.
24 déc—24 26 jan 2 9 16 23

MEDIUM, passé, fu ur et présent, Paroisse St. Bernard, près des casernes. Mme Alphonse.
4 jan—1 sem

Aucune ANÉMIE
ne Résiste à l'
HÉMOGLOBINE
de Vve DESCHIENS
Ne cause ni Constipation ni Maux d'estomac. — Ne noircit pas les Dents.
VIN ❖ ÉLIXIR ❖ SIROP ❖ DRAGÉES
et HEMOGLOBINE GRANULÉE
Exiger la marque de fabrique ci-contre, la signature ADRIAN et Cie en rouge, et le nom exact de Vve DESCHIENS.

PAPIER FAYARD ET BLAYN

Supérieur pour calmer RHUMES, IRRITATIONS de POITRINE, DOULEURS, RHUMATISMES, LUMBAGO, BLESSURES PLAIES — Topique excellent contre CORS, ŒILS-DE-PERDRIX. — 1 fr. dans toutes les Pharmacies exiger notre signature.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottages simples et doubles

Nos 5926, 5928 et 5930

RUE MAGAZINE,

Entre les rues State et Eleanore.

Katie Borns et als vs Charles Von Hoven, Tateur.

No 55,105—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, 27 janvier 1898, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 14 décembre 1897 et signé le 20 décembre 1897, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée les propriétés suivantes, à savoir:—

1° Le cottage double à un étage Nos 5928 et 5930 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Eléonore et State, contenant cinq chambres, écurie et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur un plan d'arpentage par S. G. de l'Isle, voyer, en date du 17 décembre 1897 et mesurant conformément 30 pieds 9 pouces de face à la rue Magazine par 150 pieds de profondeur, sur la ligne intérieure le séparant du lot A sur ledit devis, 130 pieds 4 pouces sur la ligne supérieure, sur la rue Bloomingdale et 36 pieds 5 pouces de largeur sur la ligne du fond.

2° Le cottage simple en bois No 5926 rue Magazine dans les mêmes district et ilet et se joignant à la propriété ci-dessus décrite, contenant trois chambres, hangar, etc. Le lot de terre est désigné par la lettre A sur le susdit devis par De l'Isle, mesurant conformément 21 pieds de face à la rue Magazine sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain est bien rempli, le voisinage excellent, à proximité de plusieurs lignes de chars, et pour demeure ou comme placement sûr et payant la propriété est bien située.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance en deux parties égaux à 1 et 2 ans de crédit, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, les dits billets devant être subdivisés pour convenir aux parties intéressées; 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas d'un procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et l'assomption par les acquéreurs des taxes dues et exigibles en 1898 en sus et au dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Charles Forman, notaire, aux frais des acquéreurs.
26 déc—26—jan 2 9 16 23 27

PAR HECKER & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN EXCEPTIONNEL EMPLACEMENT POUR AFFAIRE

A l'encoignure Tchoupitoulas et Amelia.

A l'Encan, le 27 janvier 1898.

Dans l'affaire de la succession de John Voelkel.

No 54,644—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR HECKER & SMITH—J. Paul Hecker, encanteur—Bureau No 334 rue Carondelet—JEUDI, le 27 janvier 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à deux ordres séparés de Cour, l'un rendu et signé le 16 décemb e 1897, et l'autre rendu et signé le 21 décembre 1897, par l'Hon. N. H Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la suivante décrite propriété, à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Antonie, Amelia et Annonciation et désignés comme lots Nos 19 et 20 de l'ilet No 101, sur un devis fait par Sidney G. De L'Isle, voyer, daté le 3 novembre 1891, et annexé à l'acte passé pardevant Benj Ory, notaire, le 4 avril 1892. Les dits lots se touchent et mesurent comme suit:

Lot No 19 mesurant 32 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas 32 pieds de largeur dans le fond sur 127 pieds et 6 lignes de profondeur, sur la ligne de côté qui le sépare du lot No 18, 119 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne de côté qui le sépare du lot No 20, et le dit lot No 20 formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Amélia et mesurant 37 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 26 pieds 8 pouces de large r dans le fond, 119 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne de côté qui le sépare du lot No 19 et 111 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur et de façade à la rue Amélia.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, représentés par des billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et garantis par privilège et hypothèque du vendeur, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour 1898, en sus et en plus du prix de l'adjudication, et devant faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant G. G. Kronenberger, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 déc—26—jan 2 9 16 23 27

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer "New Orleans and Carrollton", Nouvelle Orléans, Lne. 26 décembre 1897,—A une réunion régulière du Bureau de Direction, un dividende trimestriel de UN DOLLAR ET CINQUANTE SOUS par action a été déclaré payable le et après le 20 janvier 1898. Le transfert du stock du 10 au 20 janvier devrait être un ex-dividende.

WALTER V. CROUCH,
Secrétaire et Trésorier.
29 déc—à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAYNE & ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

Nos 1323-1325 rue Sud Robertson,

Rapport net $20 par mois.

Succession de George Ouder.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE d'Orléans. No 54,919—Vous et en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge Division C de la susdite Cour, siégeant en place de l'Hon. Geo H. Théard juge de la Division E, de la dite Cour, maintenant absent, le dit ordre daté et signé le 3 janvier 1898 et adressé à Joseph L. Onorato, une encanteur dûment licencié, nous procédérons à la vente à l'encan public, le

JEUDI, 10 février 1898, à 12 M à la Bourse des Propriétés Foncières, 631 rue Commune, la propriété ci-après décrite

Tout et en particulier la part, l'intérêt et la propriété montant aux dix-dix-huitièmes de feu George Ouder, dans et à un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les droits voies servitudes privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situé et se trouvant et étant dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julie, Erato, Magnolia, anciennement Maunsell et Sud Robertson, ci-devant, Louisa, désigné par le No 3 d'après une copie d'un plan annexé à l'acte d'achat du dit décédent, passé pardevant W